

Conclusion

Les violences familiales sont au cœur de l'éducation, de la culture et du quotidien des Athéniens de l'époque classique. Bercés par les mythes homériques et hésiodiques, les Athéniens rendent quotidiennement hommage à un panthéon qu'ils savent conflictuel. Les divinités domestiques, que l'*oikos* invoque fréquemment, rappellent à la famille l'importance de la cohésion religieuse du groupe parental. Toute entrave à l'harmonie familiale risque de courroucer autant Zeus, Apollon, Athéna que les Érynies. Chaque année, la cité ritualise, par le biais des prestations tragiques, l'exposition des pires meurtres dans la parenté. L'instant comique des Dionysies met en exergue, lui aussi, l'agressivité latente des fils contre les pères. Quittant la fête, les Athéniens se rendent à l'Héliée, et là, jurés ou parties, ils participent aux règlements des fréquentes querelles d'héritage. Rentrés dans leur dème, ils sont sollicités par leurs voisins pour régler, par voie arbitrale, l'attribution de lots agraires disputés par deux frères. Par la rotation des charges, les voici archonte-roi ou bouleute; ils surveillent les pupilles, proies fragiles pour un parent-tuteur cupide, et procèdent à l'exclusion du Conseil des candidats ingrats envers leurs parents. Quand il a fini d'accomplir sa charge, l'Athénien est peut-être disciple de Socrate, et il apprend alors, auprès de son maître, la fragilité du lien à ses proches, qu'il doit constamment alimenter selon le principe d'utilité. Suivant les enseignements de Platon, il se rend compte du désordre quotidien de la cité démocratique, dont le fonctionnement est entravé par les déchirements entre parents, avides de possession. Il faudrait repenser la cité, lui dit Platon, en éliminant les éléments déclencheurs de conflits, la parenté élargie, les patrimoines privés et les dots. Mais le rêve utopique n'a qu'un temps et le maître Platon enseigne maintenant que la nouvelle cité, en Crète, sera régie selon une législation réaliste et pessimiste, qui abdique devant les pires crimes dont l'humanité est capable. Matricide, parricide, fratricide, infanticide resurgissent et seules des lois strictes et sévères permettent, peut-être, d'endiguer les velléités meurtrières de l'homme. L'Athénien trouve alors un peu de répit au banquet. Mais le fond de sa coupe lui révèle le spectacle d'un enfant égorgé par sa mère. Aristote le rassure : les parents s'aiment, et de façon naturelle. La *philia* va de soi. Mais la *Poétique* n'est pas loin. Le Stagirite vante maintenant les mérites de la tragédie, qui déclenche crainte et pitié, par l'exposition de liens familiaux déchirés.

Revoici l'Athénien au début du cycle, au théâtre de Dionysos, assistant au « festival des cadavres ».

La violence familiale est donc omniprésente dans la vie de l'Athénien classique. Mais, à bien y regarder, elle l'est surtout dans ses représentations. Théâtre et philosophie ont déployé un large spectre de conflits familiaux, pour mieux les identifier, les stigmatiser, les dénoncer, et par là même, les prévenir. Une des finalités tragiques est de déplacer la violence latente sur scène et de purger les désirs *paranomoi* du spectateur, que Platon situe dans un *épithumétikon* pas toujours bien éduqué, ni par la loi, ni par le père, ni par la raison, et qui a donc besoin de l'enseignement didactique des poètes tragiques. Platon, dans la *République*, a chassé les poètes de la cité des philosophes. Mais, dans la cité magnète, le législateur utilise les armes du poète : le sérieux tragique est réintégré à la cité, et les aventures malheureuses d'un Œdipe, d'un Thyeste et d'un Macarée doivent servir d'exemple et remplacer l'inexistence d'une loi écrite sur l'inceste. Par des mythes placés en préambule, Platon menace l'individu qui s'en prendrait à ses géniteurs : la loi du talion s'enclenche dès qu'un enfant criminel ose ôter volontairement la vie à ses parents. Platon emprunte ici un motif judiciaire tragique : la *vendetta* nourrit le cycle des Atrides, qui depuis le premier ancêtre, ne cessent de perpétrer des violences familiales, à la fois causes et conséquences, crime et châtement. La famille d'Œdipe subit aussi la succession des malheurs, pensés comme des actes justes par leurs instigateurs, mais qui alimentent la malédiction familiale. Platon, comme les poètes tragiques, accorde une grande place aux divinités de la famille. Si le théâtre présente un Apollon défenseur du droit du père et des Érinyes attachées à l'*haima* consanguin, les *Lois* n'oublent pas la menace des *theoi genethlioi* qui veillent au respect de la parenté. Mais les violences familiales ne se dévoilent pas exclusivement dans le champ culturel, religieux et utopique de la dramaturgie et de la philosophie classiques.

La cité attique a élaboré un système législatif, éthique et politique qui s'assure du respect de la parenté. Le soutien civique à la famille passe par la mise en place de procédures judiciaires accessibles à tout citoyen, qui incarnent ainsi l'intérêt de la communauté. *Graphè* et eisangélie sont ainsi ouvertes à tous, et protègent les plus faibles, parents âgés, pupilles et jeunes filles épicières. La cité mêle subtilement l'attention portée à la famille et la sauvegarde de ses propres valeurs. Lorsqu'elle distingue les orphelins de guerre, Athènes célèbre le patriotisme des hommes tombés pour elle. En protégeant les épicières, elle s'assure aussi de la bonne transmission des patrimoines, nécessaire à la stabilité économique des *oikoi* constitutifs de la communauté. En sanctionnant l'adultère, la communauté civique s'intéresse moins à la paix des ménages et à la dignité des épouses trompées qu'au spectre des *nothoi* et des femmes non soumises. À côté des *graphai* et des eisangélies, la cité a cependant laissé aux individus lésés l'initiative exclusive de certaines actions. Cette autonomie n'est pas sans revers ; le

cas des meurtres intrafamiliaux pose le problème de la cohabitation paradoxale de la piété envers les siens et de la poursuite nécessaire du criminel. Il faut en effet rendre justice au mort et éviter à la cité d'être contaminée par la souillure du meurtre. Mais la condamnation par la parenté de l'un des siens est une décision dont on a pu saisir la difficulté. Platon a résolu cette limite de la législation athénienne en étendant l'initiative de la *prorrhèsis* à l'ensemble des citoyens magnètes. Platon adopte, en effet, une attitude ambiguë envers la famille : en permettant que tout meurtre en son sein soit châtié, il l'estime. Les multiples châtiments prévus par son code, sur terre et sous terre, sont à la mesure du respect qu'il prône envers la famille. Mais le système magnète enferme l'*oikos* dans une surveillance permanente, où l'intimité n'a aucune place. Et pire, Platon semble conscient que le fonctionnement économique de sa cité magnète peut être à l'origine des meurtres les plus noirs, les fils souhaitant par tous les moyens acquérir une indépendance économique qui leur fait défaut. Quoique utopique, la cité platonicienne n'est pas parfaite, déjà pensée *a priori* pour une humanité imparfaite.

La famille athénienne n'est pas seulement un objet de droit. Elle est une valeur, à laquelle toute atteinte plonge le coupable dans l'*hybris* et l'*aischunè*. La honte et la pudeur, *aidôs*, ont un rôle de premier plan dans l'expression des violences familiales, et ce dans les trois types de discours envisagés. Les orateurs relaient la fréquente pratique de l'arbitrage, moyen de laisser dans l'ombre judiciaire certains différends parentaux. Ils rappellent aussi l'interdiction légale de prononcer certains mots, en lien avec des violences familiales, parce qu'ils sont chargés de l'opprobre même du crime et constituent les pires insultes, meurtrier et fils violent envers ses géniteurs. Platon a érigé certains mythes homériques et hésiodiques en *aporrhèta*, condamnant avec force les récits mensongers des poètes, qui osent exposer un panthéon déchiré par de multiples querelles entre frères, époux, parents et enfants. Homère et Hésiode blasphèment envers les dieux et donnent un piètre exemple de la piété familiale et filiale. Le rite tragique lui-même, dont l'*ethos* est pourtant d'exposer aux yeux de tous les pires crimes de la parenté, a intégré cette dissimulation dans les mots, finalement vains euphémismes devant les corps sans vie qui jonchent la scène en fin de représentation. Parallèlement à toutes ces tentatives d'occultation des violences familiales, la cité attique a, au contraire, organisé la publicité des mauvaises vies personnelles. Les *antidikoi* prennent un malin plaisir à rappeler en plein tribunal les épisodes honteux de l'existence de leur adversaire : des parents laissés sans soin ni sépulture, des oncles abandonnés dans la misère, des pupilles spoliés, des sœurs vendues, aucune anecdote privée n'échappe ni à l'accusation, ni à l'opinion publique. La rumeur se répand dans la cité aussi vite que le miasme du meurtre, et bientôt chaque *oikos* sait quel citoyen a mal agi envers les siens ou quel individu est empêtré dans une dévolution d'héritage contestée.

Si Eschyle, Sophocle, Euripide, mais aussi Platon et Aristote, concentrent les déchirements familiaux, fictifs, dans le noyau parents/enfants, les sources juridiques du IV^e siècle campent une famille conflictuelle aux très larges ramifications. Cette constatation trouve deux explications. Le noyau familial est censé n'être qu'harmonie et les géniteurs y occupent une place quasi divine, *isothéos*. Les obligations envers la descendance, éducation, nourriture, se doublent des mêmes devoirs envers les ascendants, respect et assistance. *A contrario*, la parenté élargie, reposant certes en partie sur le principe de solidarité, n'est pas considérée comme un ensemble *a priori* harmonieux, et se révèle effectivement composée de multiples concurrences. La loi, comme l'usage de ces mêmes lois par les Athéniens, montre l'importance des relations parents/enfants. La procédure de *graphè kakôseôs goneôn* et ses effets civiques sont une des marques de cet intérêt collectif pour le respect des aînés. Menace très souvent évoquée, cette procédure n'a cependant laissé aucune trace d'utilisation réelle contre un citoyen. Le mauvais fils est davantage un fantasme aristophanesque qu'une réalité sociale. Outre la menace judiciaire de la *graphè kakôseôs goneôn*, l'Athénien redoute aussi d'être rejeté du système politique. L'atout majeur d'être citoyen de l'Attique est de pouvoir participer aux décisions du *koinon*, par le biais de la démocratie directe, comme de l'accès tournant aux charges. Or, la cité se méfie des mauvais enfants, les dénichant au cours de nombreux examens préliminaires et les empêchant de prendre la parole à l'Assemblée. Athènes ne saurait supporter d'avoir parmi ses magistrats et ses orateurs un fils ingrat. L'opinion publique relaie la sacralisation des relations parents/enfants. Euthyphron est le modèle de l'impiété filiale, osant traîner son père devant les tribunaux. Lorsqu'un conflit entre parents proches éclate, la pudeur est de mise. La voie arbitrale offre un moyen de régler les différends entre frères, et plus généralement entre *syngeneis*; les conflits fraternels occupent peu de place dans les plaidoyers civiques, et leur présence s'explique par une anecdote au récit principal. Lorsque C. Cox envisage l'*oikos* comme un ensemble de parentés concentriques élargies, qui s'accumulent et permettent l'enrichissement du patrimoine et le fonctionnement quotidien du système familial, il est alors question d'harmonie. La sociabilité familiale relève de ce même schéma et les fêtes de l'*oikos* sollicitent de nombreux familiers et familiaux qui se mélangent. Mais le motif conflictuel fait ressortir l'importance de la famille nucléaire, ce que confirme la confrontation des sources : c'est elle qui est au cœur de la tragédie où enfants et parents se détruisent, des lois platoniciennes sur les violences familiales, des conflits comiques, de l'instrumentalisation rhétorique des mauvais comportements, des docimasies. La fréquence des déchirements de l'*anchisteia*, parenté élargie, et sa publicité judiciaire s'expliquent autant par cette permissivité sociale, concernant les conflits entre parents éloignés, que par les mécanismes structurels de dévolution des héritages, qui induisent la concurrence entre héritiers institués d'une part, et héritiers naturels d'autre

part. L'adoption et l'épiclérat, pratiques pensées pour améliorer les relations entre individus déjà parents, peuvent s'avérer porteuses de conflits.

Mais la cité athénienne a voulu croire en l'harmonie familiale de ses *oikoi*. Elle a tenté d'exporter le motif conflictuel, au-delà des *eschatiai* de son territoire, faisant de l'inceste une coutume barbare, du parricide et du fratricide une habitude thébaine, de la tecnophagie des mœurs de tyran. Mais c'est précisément cette figure tyrannique, si éloignée des idéaux démocratiques athéniens, qui révèle l'universalité des désirs *paranomoi*, pervers, pour les siens. Platon l'enseigne : comme tout individu, le tyran est pétri de fantasmes, inconscients et nocturnes, incestueux, parricides et anthropophages. Ces désirs, transposés sur la scène tragique, trouvent une échappatoire culturelle à leur malfaisance, et la *catharsis* induite par le terrible spectacle de parents souffrant à cause des leurs annihile toute violence réelle. Le *thumos*, pulsion de vie et de mort, selon qu'il est éduqué ou non, irrigue la vie athénienne et se déploie dans nos trois sources. Mal utilisé, il déclenche les pires affrontements familiaux, Médée tuant ses enfants, Thésée maudissant son fils, Clytemnestre abattant son époux. Entraîné par l'*epithumia*, il anéantit la famille de la République, où le fils tyran n'est que violence envers ses parents. Mais bien cadré, le *thumos* revêt des atours non destructeurs et constructifs. Juste colère, il doit, chez les jurés athéniens, entraîner la bonne sentence contre le mauvais parent, tuteur cupide ou fils ingrat.

À l'instar du *cosmos* hésiodique, la parenté athénienne est ainsi faite de tensions binaires : *eros* et *eris*, *philia* et *echthos* tissent les liens parentaux. La consanguinité et l'alliance les construisent, par nature et par choix. Si la famille ne peut s'envisager sans recours au mariage, pratique qui assure la naissance d'enfants légitimes continuateurs de l'*oikos* et de la cité, les époux semblent être, d'après cette enquête, des personnages de second rang, du moins des victimes de second rang. En effet, les châtements prévus pour les violences conjugales sont moins contraignants que ceux prévus pour les violences consanguines. Dans la cité attique, la *graphè moicheias*, qui sanctionne l'adultère, est moins pensée comme un outil de préservation des relations conjugales que comme un moyen d'éviter à la communauté la naissance de *nothoi*. L'adultère athénien est une affaire d'honneur viril, entre mari et amant, et l'épouse n'est guère prise en considération. Dans la cité magnète, les violences entre époux entraînent là encore des peines moindres que celles infligées aux coupables de crimes consanguins. Le combat des Érinyes eschyléennes semble leur survivre. Tandis qu'elles deviennent Euménides, l'*haima* conserve sa primauté et la cité, par docimasie interposée, exclut de ses rangs politiques les mauvais enfants, mais pas les mauvais époux, dont le batifolage n'a de limite que le flagrant délit. Certes la tragédie met en scène le pouvoir mortifère des femmes, qui, trompées, abandonnées, délaissées, se muent en épouses meurtrières. Mais la projection tragique permet de donner de l'importance à ce qui, dans la société

athénienne, n'en a pas vraiment : l'autonomie des femmes. Hommes/femmes, alliance/consanguinité, occultation/publicité, *philia* naturelle/construite, la famille athénienne se nourrit de toutes ces tensions. La plus englobante est celle élaborée par le couple conflit/harmonie. Car, si cette enquête a montré la multiplicité des violences potentielles dans la famille athénienne, il ne faudrait cependant pas s'en tenir au constat d'une parenté en permanente autodestruction. La famille est aussi un lieu d'épanouissement, et les nombreuses fêtes que parents proches et éloignés partagent à chaque naissance ou mariage montrent la solidarité et la sociabilité du groupe familial athénien. Mais cet équilibre est toujours en sursis ; c'est bien l'enseignement dispensé par les performances théâtrales, les constructions philosophiques et les plaidoiries judiciaires de l'époque classique.